

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°43-2024-059

PUBLIÉ LE 20 MARS 2024

## Sommaire

13	13_DDFIP_Direction départementale des finances publiques de Haute-Loire /				
	43-2024-03-19-00002 - DEL20240319 ANV (2 pages)	Page 3			
	43-2024-03-19-00009 - DEL20240319 ddfip délégation généraleCM (1 page)	Page 6			
	43-2024-03-19-00010 - DEL20240319 ddfip délégations générales (1 page)	Page 8			
	43-2024-03-19-00011 - DEL20240319 DDFIP missions rattachées (2 pages)	Page 10			
	43-2024-03-19-00012 - DEL20240319 délégation PGF (2 pages)	Page 13			
	43-2024-03-19-00013 - DEL20240319 délégation PGP (2 pages)	Page 16			
	43-2024-03-19-00014 - DEL20240319 délégation PPR (2 pages)	Page 19			
	43-2024-03-19-00001 - DEL20240319 vente biens meubles (1 page)	Page 22			
	43-2024-03-19-00015 - DEL20240319 vente biens meubles (1 page)	Page 24			
	43-2024-03-19-00003 - SUB20240319 conciliateur (1 page)	Page 26			
	43-2024-03-19-00004 - SUB20240319 ddfip subdélégation signature chefs de				
	service (1 page)	Page 28			
	43-2024-03-19-00005 - SUB20240319 délégation signature DAJ (2 pages)	Page 30			
	43-2024-03-19-00008 - SUB20240319 OSD avec annexe (5 pages)	Page 33			
	43-2024-03-19-00007 - SUB20240319 subdélégation Domaines (1 page)	Page 39			
	43-2024-03-19-00006 - SUB20240319 mandat RPC (1 page)	Page 41			

43-2024-03-19-00002

DEL20240319 ANV





17, RUE DES MOULINS – B.P. 10351 43012 LE PUY-EN-VELAY Cedex

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur de l'État,

Directeur départemental des finances publiques de Haute-Loire,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\*247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale de Haute-Loire ;

Vu le décret n°2021-1550 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration (administrateurs de l'État);

Vu le décret du Président de la République en date du 28 février 2024, portant nomination de M. Dominique CALVET, administrateur de l'État du grade transitoire, dans l'emploi de directeur départemental des finances publiques de la Haute-Loire (Niveau 2 - groupe IV) pour une durée de trois ans, avec une période probatoire de six mois, à compter du 18 mars 2024;

Dominique CALVET, Directeur départemental des finances publiques

## Arrête:

Article 1 – Délégation de signature est donnée à Madame Christelle MOREAU, administratice d'État, directrice adjointe, à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dans la limites de 100 000 € ;

**Article 2** – Délégation de signature est donnée à Madame Caroline CROIZIER, administratice des finances publiques adjointe, responsable du Pôle gestion fiscale, à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dans la limites de 100 000 € ;

**Article 3** – Délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent AUBAZAC, inspecteur des finances publiques, à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dans la limites de 5 000 € ;

**Article 4** – Délégation de signature est donnée à Madame Lydie DIAT, contrôleuse des finances publiques, à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dans la limites de 2 000 € ;

Article 5 - Le présent arrêté abroge la délégation de signature prévue par l'arrêté du 1er décembre 2023.

Article 6 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à le Puy-en-Velay, le 19 mars 2024

Signé

Dominique CALVET

Administrateur de l'État

43-2024-03-19-00009

DEL20240319 ddfip délégation généraleCM





## DÉCISION DE DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE A RESPONSABLE DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Loire,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale de Haute-Loire;

Vu le décret n°2021-1550 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration (administrateurs de l'État);

Vu le décret du Président de la République en date du 28 février 2024, portant nomination de M. Dominique CALVET, administrateur de l'État du grade transitoire, dans l'emploi de directeur départemental des finances publiques de la Haute-Loire (Niveau 2 - groupe IV) pour une durée de trois ans, avec une période probatoire de six mois, à compter du 18 mars 2024;

Dominique CALVET, Directeur départemental des finances publiques

### Arrête:

Article 1 - Délégation générale de signature est donnée à :

- Mme Christelle MOREAU, administratrice d'Etat, directrice adjointe,

qui reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Elle est autorisée à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – Le présent arrêté abroge la délégation de signature prévue par l'arrêté du 1er décembre 2023.

**Article 3** – Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire et dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de Haute-Loire.

Il sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Haute-Loire.

Fait à le Puy-en-Velay, le 19 mars 2024

Signé

43-2024-03-19-00010

DEL20240319 ddfip délégations générales





## DÉCISION DE DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE AUX RESPONSABLES DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Loire,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale de Haute-Loire;

Vu le décret n°2021-1550 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration (administrateurs de l'État) ;

Vu le décret du Président de la République en date du 28 février 2024, portant nomination de M. Dominique CALVET, administrateur de l'État du grade transitoire, dans l'emploi de directeur départemental des finances publiques de la Haute-Loire (Niveau 2 - groupe IV) pour une durée de trois ans, avec une période probatoire de six mois, à compter du 18 mars 2024;

Dominique CALVET, Directeur départemental des finances publiques

### Arrête:

Article 1 - Délégation générale de signature est donnée à :

- Mme Christelle MOREAU, administratrice d'Etat, directrice adjointe;
- Mme Caroline CROIZIER, administratrice des finances publiques adjointe, directrice du Pôle Gestion fiscale;
- Mme Valérie SAUVAGET, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la Mission Départementale Risques et Audit ;
- M Christophe LAVAL, administrateur des finances publiques adjoint, directeur du pôle gestion publique.

Ces derniers reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seules, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Chacun est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3 – La présente décision abroge la délégation de signature prévue par l'arrêté du 1er décembre 2023.

Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département de la Haute-Loire.

Fait à le Puy-en-Velay, le 19 mars 2024

Signé

43-2024-03-19-00011

DEL20240319 DDFIP missions rattachées





## DÉCISION DE DÉLÉGATION SPÉCIALE DE SIGNATURE POUR LES MISSIONS RATTACHÉES

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Loire ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale de Haute-Loire;

Vu le décret n°2021-1550 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration (administrateurs de l'État) ;

Vu le décret du Président de la République en date du 28 février 2024, portant nomination de M. Dominique CALVET, administrateur de l'État du grade transitoire, dans l'emploi de directeur départemental des finances publiques de la Haute-Loire (Niveau 2 - groupe IV) pour une durée de trois ans, avec une période probatoire de six mois, à compter du 18 mars 2024;

Dominique CALVET, Directeur départemental des finances publiques

### Arrête:

Article 1: Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à : Mme Christelle MOREAU, administratrice d'État, Directrice adjointe et :

### 1. Pour la mission départementale risques et audit :

Mme Valérie SAUVAGET, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la mission départementale risques et audit

Mme Elisabeth PARET, Inspectrice principale des Finances publiques, membre de la mission d'audit

Mme Valérie HOLLEMAERT, Inspectrice des Finances publiques, membre de la mission risques et audit

### Pour la Cellule Qualité Comptable :

Délégation spéciale de signature attribuée à Mme Valérie HOLLEMAERT, réservée aux actes de gestion courante du service CQC.

### 2. Pour la mission de politique immobilière de l'État

M. Christophe LAVAL, Administrateur des Finances publiques Adjoint, responsable de la Mission de Politique Immobilière de l'État

## 3. Pour la mission Communication et relations usagers :

Mme Nathalie LEFORT-LEVEQUE, Inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la mission Communication et Responsable Départementale de la Relation Usagers.

## 4. Pour la mission d'assistant de prévention et délégué à la sûreté

M. Franck BOUCHET, Contrôleur des Finances publiques, assistant de prévention et délégué à la sûreté.

## 5. Pour la mission de Conseillers décideurs locaux

Mme Véronique BASTET, Inspectrice des Finances publiques,

Mme Sophie VIGNAL, contractuelle,

M. Jean-Marie LESTHEVENON, Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques,

Mme Muriel ROUX, Inspectrice des Finances publiques,

M. Patrick LEMMET, Inspecteur des Finances publiques,

M. Pascal ROMEAS, Administrateur des Finances publiques adjoint,

M. Bruno LAPLACE, Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques,

Mme Stéphanie CHANARD, Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques,

Conseillers décideurs locaux.

## 6. Pour la mission de contrôle de gestion

M. Mickaël SALVI, Inspecteur des Finances publiques, contrôleur de gestion départemental.

#### Article 2:

La présente décision abroge la délégation de signature prévue par l'arrêté du 1er décembre 2023.

## Article 3:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à le Puy-en-Velay, le 19 mars 2024

Signé

43-2024-03-19-00012

DEL20240319 délégation PGF





17, RUE DES MOULINS – B.P. 10351 43012 LE PUY-EN-VELAY Cedex

\_\_\_\_\_

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur de l'État,

Directeur départemental des finances publiques de Haute-Loire,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\*247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale de Haute-Loire;

Vu le décret n°2021-1550 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration (administrateurs de l'État);

Vu le décret du Président de la République en date du 28 février 2024, portant nomination de M. Dominique CALVET, administrateur de l'État du grade transitoire, dans l'emploi de directeur départemental des finances publiques de la Haute-Loire (Niveau 2 - groupe IV) pour une durée de trois ans, avec une période probatoire de six mois, à compter du 18 mars 2024;

Dominique CALVET, Directeur départemental des finances publiques

## Arrête :

Article 1 – Délégation de signature est donnée à Madame Christelle MOREAU, administratrice d'Etat, Directrice adjointe

et à Madame Caroline CROIZIER, administratrice des finances publiques adjointe, responsable du Pôle gestion Fiscale, à effet :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, de statuer sur les réclamations ou de prendre d'office des décisions sans limitation de montant ;

2° en matière de gracieux fiscal, de statuer sur des décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 €;

3° de statuer sur les demandes les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations foncières des entreprises et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant;

4° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires et conclusions ;

5° de signer les documents d'exécution comptable relatifs aux décisions contentieuses et gracieuse sans limitation de montant;

6° de statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L.281 et L.283 du Livre des procédures fiscales ;

7° de statuer sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-OG du Code général des impôts;

8° de statuer sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondée sur les dispositions de II de l'article 1691 bis du Code général des impôts, sans limitation de montant ;

9° de statuer sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L.247 du Livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 € ;

Article 2 – Le présent arrêté abroge la délégation de signature prévue par l'arrêté du 1er décembre 2023.

Article 3 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire et dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de Haute-Loire.

Fait à le Puy-en-Velay, le 19 mars 2024

Signé

43-2024-03-19-00013

DEL20240319 délégation PGP





## DÉCISION DE DÉLÉGATION SPÉCIALE DE SIGNATURE POUR LE PÔLE GESTION PUBLIQUE

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Loire,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale de Haute-Loire;

Vu le décret n°2021-1550 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État :

Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration (administrateurs de l'État) ;

Vu le décret du Président de la République en date du 28 février 2024, portant nomination de M. Dominique CALVET, administrateur de l'État du grade transitoire, dans l'emploi de directeur départemental des finances publiques de la Haute-Loire (Niveau 2 - groupe IV) pour une durée de trois ans, avec une période probatoire de six mois, à compter du 18 mars 2024;

Dominique CALVET, Directeur départemental des finances publiques

## Arrête:

**Article 1**: Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions des divisions ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

Mme Christelle MOREAU, administratrice d'État, Directrice adjointe,

- M. Christophe LAVAL, administrateur des finances publiques adjoint, Directeur du Pôle gestion publique,
- M. Jean Guy MASSARD, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, en tant qu'adjoint du Directeur de pôle responsable des divisions Etat et Collectivités locales.
- M. Jean Guy MASSARD, Inspecteur Divisionnaire des finances publiques, en tant qu'adjoint du Directeur de pôle responsable de la division reçoit également une délégation spécifique afin de signer les documents comptables entrant dans le champ des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

### 1. Pour la Division Etat:

### Pour le service « Comptabilité »

La délégation spéciale de signature pour ce service est réservée aux actes de gestion courante, déclarations de recettes, bordereaux d'envoi et lettres-types :

M. Bertrand ROUTUROU, Inspecteur des Finances publiques, chef du service ;

M. Samuel LE GUILLOUX, Contrôleur principal des Finances publiques.

Mme Florence VERDIER, Contrôleuse principale des Finances publiques ;

Mme Nathalie PORTAL, Contrôleuse principale des Finances publiques.

Délégation spéciale de signature réservée aux actes de gestion courante du service (partie dépôts et services financiers) attribuée à M. Romain COUVE, Agent d'administration principal des Finances publiques.

### 2. Pour la Division « Collectivités locales »

### Pour le service « Secteur Public Local »

La délégation spéciale de signature pour ce service est réservée aux actes de gestion courante, bordereaux d'envoi et lettres-types :

Mme Anne Sophie DEVEAUX, Inspectrice des Finances publiques;

M. Jean Pierre GAILLARD, Inspecteur des Finances publiques;

Mme Marie-Hélène FAURE, Contrôleuse principale des Finances publiques.

### Pour le service « Fiscalité Directe Locale »

La délégation spéciale de signature pour ce service est réservée aux actes de gestion courant entrant dans les attributions du service :

M. Hervé ROCHE, Inspecteur des Finances publiques ;

## Pour le service « Dématérialisation, Monétique »

La délégation spéciale de signature est réservée aux actes de gestion courant entrant dans les attributions de la mission monétique et dématérialisation :

M. Serge CABIROU, Inspecteur des Finances publiques.

Article 2: La présente décision abroge la délégation de signature prévue par l'arrêté du 1er décembre 2023.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à le Puy-en-Velay, le 19 mars 2024

Signé

43-2024-03-19-00014

DEL20240319 délégation PPR





## DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LE PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Loire,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale de Haute-Loire;

Vu le décret n°2021-1550 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration (administrateurs de l'État) ;

Vu le décret du Président de la République en date du 28 février 2024, portant nomination de M. Dominique CALVET, administrateur de l'État du grade transitoire, dans l'emploi de directeur départemental des finances publiques de la Haute-Loire (Niveau 2 - groupe IV) pour une durée de trois ans, avec une période probatoire de six mois, à compter du 18 mars 2024;

Dominique CALVET, Directeur départemental des finances publiques

## Arrête:

**Article 1**: Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

**Pour le Pôle Pilotage et Ressources :** Mme Christelle MOREAU, Directrice adjointe, Responsable du Pôle Pilotage et Ressources, sans limitations de montant et dans le périmètre des missions du Pôle

### 1. Pour la Division Ressources et Formation Professionnelle :

Mme Joëlle JOUVE, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division Ressources et Formation professionnelle.

Pour le service « Ressources humaines et formation professionnelle »

M. Christophe RAVEL, Inspecteur des Finances publiques, chef du service.

Cette délégation spéciale ne s'applique pas aux décisions de gestion des personnels et aux actes d'évaluation professionnelle.

## 2. Pour la Division Budget immobilier Logistique, Stratégie, contrôle de gestion :

Mme Christelle COPPOLA, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division.

Pour le service « Budget, Immobilier, Logistique » :

Mme Sylvie CHABBAL, Inspectrice des Finances publiques, chef du service Budget Immobilier Logistique. Sont exclus du champ de la présente délégation spéciale tous les actes du service afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues à l'ordonnateur secondaire délégué.

Pour le service « Stratégie, Contrôle de gestion »

M. Mickaël SALVI, Inspecteur des Finances publiques, chef du service.

Article 2: La présente décision abroge la délégation de signature prévue par l'arrêté du 1er décembre 2023.

Article 3: Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à le Puy-en-Velay, le 19 mars 2024

Signé

43-2024-03-19-00001

DEL20240319 vente biens meubles



Fraternité



Direction départementale des finances publiques de la Haute-Loire

17, RUE DES MOULINS – B.P. 10351 43012 LE PUY-EN-VELAY Cedex

### ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur de l'État,

Directeur départemental des finances publiques de Haute-Loire,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\*247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale de Haute-Loire;

Vu le décret n°2021-1550 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration (administrateurs de l'État);

Vu le décret du Président de la République en date du 28 février 2024, portant nomination de M. Dominique CALVET, administrateur de l'État du grade transitoire, dans l'emploi de directeur départemental des finances publiques de la Haute-Loire (Niveau 2 - groupe IV) pour une durée de trois ans, avec une période probatoire de six mois, à compter du 18 mars 2024;

Dominique CALVET, Directeur départemental des finances publiques

## Arrête:

Article 1 – Délégation de signature est donnée à Madame Christelle MOREAU, administratrice d'État, directrice adjointe, et à Madame Caroline CROIZIER, administratice des finances publiques adjointe, responsable du Pôle gestion fiscale, à l'effet d'autoriser la vente des biens meubles saisis.

Article 2 – Le présent arrêté abroge la délégation de signature prévue par l'arrêté du 1er décembre 2023.

Article 3 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire et dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de Haute-Loire.

Fait à le Puy-en-Velay, le 19 mars 2024,

Signé

**Dominique CALVET** 

Administrateur de l'État

43-2024-03-19-00015

DEL20240319 vente biens meubles





Liberte Égalité Fraternité

Direction départementale des finances publiques de la Haute-Loire

17, RUE DES MOULINS – B.P. 10351 43012 LE PUY-EN-VELAY Cedex

### ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur de l'État,

Directeur départemental des finances publiques de Haute-Loire,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\*247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale de Haute-Loire;

Vu le décret n°2021-1550 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration (administrateurs de l'État);

Vu le décret du Président de la République en date du 28 février 2024, portant nomination de M. Dominique CALVET, administrateur de l'État du grade transitoire, dans l'emploi de directeur départemental des finances publiques de la Haute-Loire (Niveau 2 - groupe IV) pour une durée de trois ans, avec une période probatoire de six mois, à compter du 18 mars 2024;

Dominique CALVET, Directeur départemental des finances publiques

## Arrête:

Article 1 – Délégation de signature est donnée à Madame Christelle MOREAU, administratrice d'État, directrice adjointe, et à Madame Caroline CROIZIER, administratice des finances publiques adjointe, responsable du Pôle gestion fiscale, à l'effet d'autoriser la vente des biens meubles saisis.

Article 2 – Le présent arrêté abroge la délégation de signature prévue par l'arrêté du 1er décembre 2023.

Article 3 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire et dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de Haute-Loire.

Fait à le Puy-en-Velay, le 19 mars 2024,

Signé

**Dominique CALVET** 

Administrateur de l'État

43-2024-03-19-00003

SUB20240319 conciliateur



Fraternité

## Direction générale des Finances publiques

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-LOIRE

## DÉCISION PORTANT DÉSIGNATION DES FONCTIONS DE CONCILIATEUR FISCAL DEPARTEMENTAL

L'Administrateur de l'État du grade transitoire,

Directeur Départemental des Finances Publiques de la Haute-Loire,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n°2021-1550 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration (administrateurs de l'État) ;

Vu le décret du Président de la République en date du 28 février 2024, portant nomination de M. Dominique CALVET, administrateur de l'État du grade transitoire, dans l'emploi de directeur départemental des finances publiques de la Haute-Loire (Niveau 2 - groupe IV) pour une durée de trois ans, avec une période probatoire de six mois, à compter du 18 mars 2024;

Dominique CALVET, Directeur départemental des finances publiques

## Arrête:

**Article 1 -** Que la fonction de conciliateur fiscal départemental sera assurée à compter de ce jour par Mme Caroline CROIZIER et en son absence par Mme Christelle MOREAU;

Article 2 – La présente décision abroge la décision du 1er décembre 2023.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à le Puy-en-Velay, le 19 mars 2024

Signé

43-2024-03-19-00004

SUB20240319 ddfip subdélégation signature chefs de service





17, RUE DES MOULINS – B.P. 10351 43012 LE PUY-EN-VELAY Cedex

## Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Prénom – Nom	Responsables des services	
Patrick MONTCHAMP	Service des impôts des particuliers du PUY-EN-VELAY	
Bruno NICOLI	Service Départemental des Impôts des Entreprises	
Maryline LIVERNOIS	Service des impôts des particuliers de BRIOUDE	
Karen RAVOUX	Pôle Unifié de Contrôle	
Christelle VIGNAL	Service Départemental des Impôts Fonciers	
Christophe ROUX	Service de publicité foncière et de l'enregistrement	
Noella LALLINEC	Pôle de recouvrement spécialisé	

Fait à le Puy-en-Velay, le 19 mars 2024

Signé

43-2024-03-19-00005

SUB20240319 délégation signature DAJ





17, RUE DES MOULINS – B.P. 10351 43012 LE PUY-EN-VELAY Cedex

## ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

L'administrateur général des finances publiques Adjoint,

Directeur départemental des finances publiques de Haute-Loire,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\*247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n°2021-1550 du  $1^{er}$  décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration (administrateurs de l'État) ;

Vu le décret du Président de la République en date du 28 février 2024, portant nomination de M. Dominique CALVET, administrateur de l'État du grade transitoire, dans l'emploi de directeur départemental des finances publiques de la Haute-Loire (Niveau 2 - groupe IV) pour une durée de trois ans, avec une période probatoire de six mois, à compter du 18 mars 2024;

Dominique CALVET, Directeur départemental des finances publiques

### Arrête:

**Article 1 –** Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des finances publiques exerçant leurs fonctions à la division contrôle fiscal contentieux à

- M. Éric BLANC;
- Mme Françoise CHOUVET-BLANC;
- M. Serge CHABANON;
- M. Mourad NAHLI.

à effet :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, de statuer sur les réclamations ou de prendre d'office des décisions dans la limite de 70 000 euros ;

2° en matière de gracieux fiscal, de prendre des décisions dans la limite de 70 000 € sur les demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, et dans la même limite pour toutes les autres demandes ;

3° de statuer sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée non imputable dans la limite de 70 000 euros ;

4° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations dans la limite de 70 000 euros ;

5° de signer les documents d'exécution comptable relatifs aux décisions contentieuses et gracieuse dans la limite de 70 000 euros ;

Article 2 - Le présent arrêté abroge la délégation de signature prévue par l'arrêté du 1er décembre 2023.

**Article 3** – Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire et dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de Haute-Loire.

Fait à le Puy-en-Velay, le 19 mars 2024

Signé

43-2024-03-19-00008

SUB20240319 OSD avec annexe





## ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

M. Le Directeur départemental des finances publiques de la Haute-Loire,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la circulaire en date du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme territoriale de l'État;

Vu le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du Président de la République du 13 juillet 2023, portant nomination de Monsieur Yvan CORDIER en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

Vu le décret du Président de la République en date du 28 février 2024, portant nomination de M. Dominique CALVET, administrateur de l'État du grade transitoire, dans l'emploi de directeur départemental des finances publiques de la Haute-Loire (Niveau 2 - groupe IV) pour une durée de trois ans, avec une période probatoire de six mois, à compter du 18 mars 2024;

Vu l'arrêté préfectoral SG/Coordination n°2024-15 du 18 mars 2024, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Dominique CALVET administrateur de l'État du grade transitoire, Directeur Départemental des Finances publiques de Haute-Loire ;

Vu l'article 3 de l'arrêté précité autorisant M. Dominique CALVET à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

### Arrête:

**Art. 1er.** – En cas d'absence ou d'empêchement de M . Dominique CALVET, la délégation qui lui est conférée par l'arrêté préfectoral SG/Coordination n°2024-15 du 18 mars 2024, sera exercée par :

Nom, prénom, grade et fonction	Nature et étendue de la délégation	
Mme Christelle MOREAU, administratrice d'État,	Sans limitation de montant	
Directrice Adjointe, Responsable du Pôle Pilotage		
Ressources		
Mme Joëlle JOUVE, Inspectrice divisionnaire des finances	Sans limitation de montant	
publiques, responsable de division Ressources et		
Formation Professionnelle.		

Mme Christelle COPPOLA, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de division Budget Immobilier Logistique, Stratégie, Contrôle de gestion.	Sans limitation de montant
Mme Sylvie CHABBAL, Inspecteur des finances publiques, responsable du service Budget Immobilier Logistique.	Dans la limite de 10 000 € (signature devis).
<ul> <li>M. Patrice THELIERE, Contrôleur des finances publiques au service Budget Immobilier Logistique</li> <li>M. Franck BOUCHET, Contrôleur des finances publiques au service Budget Immobilier Logistique</li> <li>M. Philippe SOULIER, Contrôleur des finances publiques au service Budget Immobilier Logistique</li> </ul>	Dans la limite de 2 000 € (signature devis)
<ul> <li>M. Patrice THELIERE, Contrôleur des finances publiques au service Budget Immobilier Logistique</li> <li>M. Franck BOUCHET, Contrôleur des finances publiques au service Budget Immobilier Logistique</li> <li>M. Philippe SOULIER, Contrôleur des finances publiques au service Budget Immobilier Logistique</li> <li>Mme Sylvie CHABBAL, Inspecteur des finances publiques, responsable du service Budget Immobilier Logistique.</li> <li>Mme Christelle COPPOLA, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de division Budget Immobilier Logistique, Stratégie, Contrôle de gestion.</li> </ul>	Délégation, sans limitation de montant, sur tous les programmes visés par l'arrêté préfectoral, limitée aux opérations de :  Validation des demandes d'achat dans CHORUS Formulaire  Attestation de service fait dans CHORUS Formulaire  fiches CFC Chorus Formulaires Signature des bons de livraison
<ul> <li>M. Christophe RAVEL Inspecteur des finances publiques, chef de service Ressources Humaines et Formation Professionnelle</li> <li>M. Fabrice ARNAUD, Contrôleur des finances publiques au service Ressources Humaines et Formation Professionnelle</li> <li>Mme Isabelle REY, Contrôleuse Principale des finances publiques au service Ressources Humaines et Formation Professionnelle</li> </ul>	Délégation limitée à la saisie dans CHORUS des indus sur rémunérations
Mme Anne-Laure DESJARDIN, agente au service Stratégie Mme Christelle COPPOLA, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de division Budget Immobilier Logistique, Stratégie, Contrôle de gestion.	Délégation limitée aux opérations de :  Validation des ordres de mission ;  Validation des états de frais de déplacement (y compris avances) ;  dans l'application CHORUS –  Déplacement Temporaire.  - Saisie et Commande des billets de train via le portail TrainLine

Art. 2. - Le présent arrêté abroge la délégation de signature prévue par l'arrêté du 1er décembre 2023.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait au Puy en Velay, le 19 mars 2024,

Signé





## ANNEXE A L'ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

N	om, prénom, grade et fonction	Nature et étendue de la délégation	Spécimen de signature
•	Mme <b>Christelle MOREAU</b> , administratrice d'Etat, Directrice adjointe	Sans limitation de montant	
•	Mme Joëlle JOUVE, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de division Ressources et Formation Professionnelle.	Sans limitation de montant	
•	Mme Christelle COPPOLA, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de division Budget Immobilier Logistique, Stratégie, Contrôle de gestion.	Sans limitation de montant	
•	Mme Sylvie CHABBAL, Inspecteur des finances publiques, responsable du service Budget Immobilier Logistique.	Dans la limite de 10 000 € (signature devis).	
•	<b>M Patrice THELIERE</b> , Contrôleur des finances publiques au service Budget Immobilier Logistique	Dans la limite de 2 000 € (signature devis)	
•	M. Franck BOUCHET, Contrôleur des finances publiques au service Budget Immobilier Logistique		
•	M. Philippe SOULIER, Contrôleur des finances publiques au service Budget Immobilier Logistique		

•	M Patrice THELIERE, Contrôleur des finances publiques au service Budget Immobilier Logistique  M. Franck BOUCHET, Contrôleur des finances publiques au service Budget Immobilier Logistique  M. Philippe SOULIER, Contrôleur des finances publiques au service Budget Immobilier Logistique  Mme Sylvie CHABBAL, Inspecteur des finances publiques, responsable du service Budget Immobilier Logistique.  Mme Christelle COPPOLA, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de division Budget Immobilier Logistique, Stratégie, Contrôle de gestion.	Délégation, sans limitation de montant, sur tous les programmes visés par l'arrêté préfectoral, limitée aux opérations de :  - Validation des demandes d'achat dans CHORUS Formulaire  - Attestation de service fait dans CHORUS Formulaire  - fiches CFC Chorus Formulaires  - Signature des bons de livraison	
•	M. Christophe RAVEL Inspecteur des finances publiques, chef de service Ressources Humaines et Formation Professionnelle	Délégation limitée à la saisie dans CHORUS des	
•	M. Fabrice ARNAUD, Contrôleur des finances publiques au service Ressources Humaines et Formation Professionnelle	indus sur rémunérations	
•	Mme Isabelle REY, Contrôleuse des finances publiques au service Ressources Humaines et Formation Professionnelle		
•	Mme Anne-Laure DESJARDIN, agent contractuelle au service Stratégie  Mme Christelle COPPOLA, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de division Budget Immobilier Logistique, Stratégie, Contrôle de gestion.	Délégation limitée aux opérations de :  - Validation des ordres de mission ;  - Validation des états de frais de déplacement (y compris avances) ; dans l'application CHORUS  - Déplacement Temporaire.  - Saisie et Commande des billets de train via le portail TrainLine	

43-2024-03-19-00007

SUB20240319 subdélégation Domaines





Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE HAUTE-LOIRE

17, RUE DES MOULINS-B.P. 10351

43012 LE-PUY-EN-VELAY CEDEX

## ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DOMANIALE

Le Préfet du département de Haute-Loire,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du Code Général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n°2021-1550 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration (administrateurs de l'État) ;

Vu le décret du Président de la République en date du 28 février 2024, portant nomination de M. Dominique CALVET, administrateur de l'État du grade transitoire, dans l'emploi de directeur départemental des finances publiques de la Haute-Loire (Niveau 2 - groupe IV) pour une durée de trois ans, avec une période probatoire de six mois, à compter du 18 mars 2024;

Dominique CALVET, Directeur départemental des finances publiques

### Arrête:

- **Art.** 1<sup>er</sup>. La délégation de signature qui est conférée à Monsieur Dominique CALVET, Directeur départemental des Finances publiques de Haute-Loire, par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 18 mars 2024 accordant délégation de signature à Monsieur Dominique CALVET, pourra être exercée par Madame Christelle MOREAU, administratrice d'État, Directrice adjointe, et par Monsieur Christophe LAVAL, Administrateur des Finances publiques adjoint, directeur du pôle gestion publique.
- Art. 2. Le présent arrêté abroge l'arrêté du 1er décembre 2023.
- Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de Haute-Loire.

Fait à le Puy-en-Velay, le 19 mars 2024.

Pour le Préfet et par délégation,

Signé

43-2024-03-19-00006

SUB20240319\_mandat RPC



FINANCES PUBLIQUES

Liberté Égalité Fraternité

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES** 

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE HAUTE-LOIRE

17 Rue des Moulins − BP 10351

43012 LE PUY CEDEX

☎ 04 71 09 84 20

□ ddfip43@dgfip.finances.gouv.fr

Le Puy-en-Velay, le 19/03/2024

**MANDAT** 

**Objet**: Représentation devant les instances judiciaires

Je soussigné, Dominique CALVET, Directeur Départemental des Finances publiques de Haute-Loire, au nom de la Direction générale des finances publiques et de l'État français<sup>1</sup>, donne mandat à Madame Christelle MOREAU, Administratrice d'État en résidence au Puy-en-Velay et à Madame Caroline CROIZIER, Administratrice Des Finances Publiques Adjointe en résidence au Puy-en-Velay, à effet de me représenter devant les instances judiciaires en qualité de représentante de partie civile, et d'effectuer en mon nom tout acte de procédure.

## Signé

Dominique CALVET

IMPORTANT - Ce mandat doit être renouvelé en cas de :

- changement de Directeur ;
- changement de représentant de partie civile

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques